

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Placements CI propose des frais d'administration fixes pour 19 FNB, augmentant la transparence et la prévisibilité des coûts pour les investisseurs**

#### **Des changements de cote de risque sont également annoncés pour six FNB**

TORONTO (25 septembre 2020) – Placements CI Inc. (« CI ») a annoncé aujourd'hui une proposition visant à mettre en place des frais d'administration fixes pour chaque série de 19 fonds négociés en bourse (« FNB ») de CI, en remplacement des frais d'exploitation variables actuels qui sont imputés aux FNB (la « Proposition »).

Si la Proposition est approuvée par les porteurs, CI, en tant que gestionnaire, sera responsable des frais d'exploitation de chaque FNB, autres que certains frais (« certains frais »), en échange du paiement par le FNB de frais d'administration fixes. En vertu de la Proposition, le ratio des frais de gestion (« RFG ») de chaque série de FNB sera composé des frais de gestion, des frais d'administration fixes, de Certains frais et des taxes applicables.

Les frais d'administration fixes sont devenus une pratique plus courante dans le secteur des placements ces dernières années et offrent plusieurs avantages aux investisseurs, notamment une plus grande prévisibilité et transparence du RFG de chaque FNB, ainsi qu'une protection contre les augmentations potentielles des frais d'exploitation futurs.

Voici la liste des FNB inclus dans la proposition et leurs symboles :

<b>Nom du fonds</b>	<b>Symbole(s)</b>	<b>Nom du fonds</b>	<b>Symbole(s)</b>
FNB actif Dividendes canadiens CI First Asset	FDV	FNB Secteur financier mondial CI First Asset	FSF
FNB actif Crédit CI First Asset	FAO, FAO.U	FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset	FIG, FIG.U
FNB actif Services publics et infrastructures CI First Asset	FAI	FNB Revenu fixe de longue durée CI First Asset	FLB
FNB Indice de rachat d'actions canadiennes CI First Asset	FBE	Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI First Asset	FQC
FNB de FPI canadiennes CI First Asset	RIT	FNB d'actions privilégiées CI First Asset	FPR
Catégorie FNB Revenu de banques canadiennes CI First Asset	CIC	Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI First Asset	FGB
Catégorie FNB Revenu d'actions canadiennes de base CI First Asset	CSY	FNB Revenu de compagnies d'assurances américaines et canadiennes CI First Asset	FLI

FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset	FGO, FGO.U	FNB Indice de rachat d'actions américaines CI First Asset	FBU
FNB amélioré d'obligations à courte durée CI First Asset	FSB, FSB.U	FNB Indice Chefs de file américains CI First Asset	SID
FNB Banques européennes CI First Asset	FHB		

Conformément au Règlement 81-102 *Fonds d'investissement*, la proposition requiert l'approbation des porteurs de titres des FNB. En conséquence, les assemblées des porteurs se tiendront le jeudi 3 décembre 2020 et, si nécessaire, la ou les assemblées ajournées se tiendront le jeudi 10 décembre 2020. Les porteurs inscrits pour chaque série de titres le 23 octobre 2020 auront le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter lors des assemblées. Le document d'avis et d'accès qui détaille la Proposition sera envoyé par courrier aux investisseurs et la circulaire d'information de la direction sera disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur [www.firstasset.com](http://www.firstasset.com) vers le 29 octobre 2020. Si approuvé, le passage à des frais administratifs fixes prendra effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Comité indépendant de révision des FNB a examiné la Proposition en ce qui concerne les questions de conflit d'intérêts potentiels et a formulé sa recommandation positive, après avoir déterminé que la Proposition obtient un résultat juste et raisonnable pour chacun des FNB.

### Modification de la cote de risque

CI a également revu la cote de risque de chaque FNB inclus dans la Proposition et apportera des modifications à la cote de risque de six FNB, en vigueur dès maintenant :

Nom du fonds	Cote de risque actuelle	Nouvelle cote de risque
FNB actif Crédit CI First Asset	Faible	Faible à moyen
FNB Indice de rachat d'actions canadiennes CI First Asset	Faible à moyen	Moyenne
FNB de FPI canadiennes CI First Asset	Faible à moyen	Moyenne
Catégorie FNB Revenu d'actions canadiennes de base CI First Asset	Faible à moyen	Moyenne
Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI First Asset	Faible à moyen	Moyenne
FNB Indice de rachat d'actions américaines CI First Asset	Moyenne	Moyen à élevé

Les modifications sont déterminées selon la méthodologie de classement du risque établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à déterminer le niveau de risque des fonds

communs de placement. CI revoit le classement du risque de chacun des fonds sous sa gestion au moins une fois l'an et chaque fois qu'un fonds subit un changement significatif. Ces modifications ne sont attribuables à aucun changement aux objectifs ou stratégies de placement, ou à la gestion des FNB.

Des renseignements sur les FNB de CI sont disponibles à l'adresse [www.firstasset.com](http://www.firstasset.com).

## **À propos de Placements CI**

Placements CI est l'une des plus importantes sociétés de gestion d'investissements du Canada. Elle offre une vaste gamme de produits et de services de placement dont tous les détails se trouvent sur son site Web : [www.ci.com](http://www.ci.com). CI est une filiale de Financière CI Corp. (TSX : CIX), une société indépendante qui offre des services de gestion d'actifs et de conseil en gestion de patrimoine à l'échelle mondiale, et dispose de 189 milliards de dollars d'actifs rapportant des commissions au 31 août 2020.

*Pour de plus amples renseignements :*

Murray Oxby

Vice-président, Communications

Placements CI

416-681-3254

[moxby@ci.com](mailto:moxby@ci.com)

*Le présent document est fourni uniquement à titre informatif et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat des fonds négociés en bourse de First Asset CI. Il ne constitue pas des conseils fiscaux, juridiques, comptables ou de placement et ne devrait pas être interprété ou considéré comme tel. Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être associés aux placements dans les FNB. Habituellement, vous payez des frais de courtage à votre courtier si vous achetez ou vendez des parts d'un FNB sur une bourse canadienne reconnue. Si les parts sont achetées ou vendues sur ces bourses canadiennes, les investisseurs pourraient payer plus que la valeur liquidative courante lorsqu'ils achètent les parts du FNB et recevoir moins que la valeur liquidative courante lorsqu'ils les vendent. Les FNB CI First Asset sont gérés par CI Investments Inc., une filiale de Financière CI Corp., qui est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « CIX ».*

*Placements CI et le logo de Placements CI sont des marques déposées de CI Investments Inc.*

*©CI Investments Inc. 2020. Tous droits réservés.*